

4. - COMMERCE

LE COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA TUNISIE

AVEC LE BENELUX

(BELGIQUE, LUXEMBOURG, HOLLANDE)

La coopération économique entre la Belgique, la Hollande et le Luxembourg tend à créer un corps économique uni se substituant à plusieurs entités économiques plus petites.

Dans un avenir qui semble assez rapproché malgré beaucoup de difficultés, la Tunisie sera donc appelée à considérer, sous l'angle de son commerce extérieur, non pas trois pays mais un puissant ensemble économique si l'on intègre en particulier le bloc belgo-hollandais d'Outre-Mer : Congo belge et Indonésie.

Toutefois, malgré les vues optimistes du Docteur Jaspar, Secrétaire Général de la Convention Bénélux, qui espérait voir effective au 1^{er} janvier 1949 l'union douanière totale des trois pays, il semble que la « pré-union » qui devait entrer en vigueur le 1^{er} juillet, d'après l'accord conclu à La Haye en mars dernier, sera encore quelque peu retardée.

..

C'est pourquoi il est prématuré d'engager une étude d'ensemble sur le commerce de la Tunisie avec les trois pays dont les rapports économiques avec la Régence doivent être, pour l'instant, examinés séparément.

..

Après avoir, pour chacun des pays, exposé tour à tour les données des échanges d'avant-guerre, les transformations subies depuis 1939, la conjoncture actuelle, il sera possible de tirer quelques vues sur l'avenir et peut-être de hasarder quelques idées sur les conséquences de la mise en application de la Convention Bénélux.

..

Les données de la statistique ne permettent pas toutefois d'étudier séparément la Belgique et le Luxembourg, qui forment d'ailleurs une Union économique, premiers éléments soudés du Bénélux.

La présente étude portera donc sur la Belgique-Luxembourg et sur la Hollande.

BELGIQUE

Le dépouillement des statistiques d'avant-guerre (période décennale 1929-1938) donne l'indication d'échanges très actifs portant sur 125 catégories de produits à l'importation et 60 catégories de produits à l'exportation.

Le volume relatif reste cependant modeste, puisque la moyenne de ces dix années n'atteint pas les 2 % du commerce extérieur total de la Tunisie.

A noter que dans cette période, les ventes belges en France représentaient 15,80 % de la valeur des exportations de ce pays et les achats 13,28 % de la valeur des importations totales.

La Belgique importait plus de 50 % de matières brutes (51,11 % pour 1936-38) et 20 % de produits d'alimentation (20,20 % pour 1936-38).

Elle exportait un peu moins de 50 % de produits fabriqués (48,52 % pour 1936-38) et environ 45 % de matières brutes (44,71 % pour 1936-38).

Ces lignes générales se retrouvent assez bien dans la physionomie du commerce belge avec la Tunisie dans la période décennale de 1929 à 1938.

La Belgique achetait en effet à la Régence, principalement :

Phosphates : 147.000 tonnes en moyenne annuellement.

Sel : 4.000 tonnes en moyenne annuellement.

Minerais : 3.000 tonnes en moyenne annuellement, dont surtout de plomb et de zinc.

Farineux : 5.000 tonnes en moyenne mensuellement, mais il s'agit seulement d'achats d'orge épisodiques.

Vins ordinaires : 1.500 hl.

Eponges : 16 tonnes.

La moyenne annuelle de cette période est de 160.000 tonnes, représentant 20 millions de francs environ.

Pendant cette même période, la Belgique avait vendu une moyenne de 14.000 tonnes, représentant 23 millions de francs.

On constate au passage que les caractéristiques constantes du commerce extérieur de la Tunisie se retrouvent à l'occasion de ces échanges-ventes de matières premières contre produits fabriqués.

Toutefois, la balance des comptes se trouvait à peu près équilibrée.

La Belgique livrait principalement (en moyenne annuelle) :

Matériaux de construction : 6.000 T. (ciments).

Métaux : 3.000 T. (fers et aciers).

Poteries, verreries, faïenceries : 2.000 T. (grès).

Produits chimiques : 1.500 T. (soude).

Denrées coloniales : 400 T. (glucoses, chocolat, cacao).

Textiles : 300 T. (jute).

Les tableaux annexes I et II indiquent d'ailleurs le détail du mouvement commercial avec la Belgique pendant cette période.

Dans quelle mesure la guerre a-t-elle modifié ces données ?

La première impression qui se dégage de l'étude des chiffres d'ensemble du commerce extérieur de la Belgique est que ce dernier a subi de profondes modifications : la proportion des produits fabriqués a très sensiblement augmenté, tant à l'importation qu'à l'exportation.

de 22,66 % à 35,78 % à l'importation

de 48,52 % à 63,20 % à l'exportation.

En ce qui concerne la France, les achats belges ont subi en quantité une baisse de plus de 50 % et les ventes sont tombées de 15,80 % de l'ensemble à 12,39 % seulement.

Contrairement à ce qui se passait avant la guerre, le solde de la balance commerciale est favorable à la France : la balance des comptes est par contre défavorable.

Comment les échanges avec la Tunisie ont-ils été affectés ?

Si, en 1947, le tonnage global échangé s'est maintenu à la moyenne de la période décennale d'avant-guerre, par contre, en 1948, on assiste à une

TABLEAU I.

BELGIQUE - TUNISIE
MOYENNE DES IMPORTATIONS 1929-1938

P R O D U I T S	Quintaux	Mille fr.	PRINCIPAUX PRODUITS
Produits et dépouilles d'animaux	167	122	Conserves de viande.
Pêches	15	5	
Farineux	1.286	147	Riz.
Fruits et graines	64	13	
Boissons	16	2	Bière.
Denrées Coloniales	4.140	1.927	Cacao, chocolat, glucoses, légumes conservés.
Teintures et couleurs	1.379	482	Couleurs.
Amidon Bougies divers	1.400	554	Amidon.
Poteries, Verres, Cristaux	20.828	5.485	Glaces, faïences, Porcelaine.
Textiles	3.000	1.860	Jute.
Pierres, Terres, etc.	60.000	1.647	Matériaux, ciments, chaux.
Métaux	30.789	2.994	Fers et aciers.
Produits chimiques	15.807	1.564	Soude.
Papiers	813	531	
Pelleteries, Chaussures	1.565	2.496	Peaux préparées.
Caoutchouc	634	1.306	
Machines et Mécaniques	2.824	2.225	Mécaniques de précision.
Divers	1.436	885	
	146.163	23.945	

TABLEAU II.

TUNISIE - BELGIQUE
MOYENNE DES EXPORTATIONS 1929-1938

P R O D U I T S	Quintaux	Mille fr.	PRINCIPAUX PRODUITS
Produits et dépouilles	640	731	Laines.
Eponges	163	1.995	
Farineux	50.811	3.991	Orge-Episodique.
Fruits et graines	610	91	Dattes.
Huiles	320	216	(Vers 1936).
Drilles	173	68	
Phosphates	1.470.809	8.888	
Vins	15.557	1.654	Ordinaires.
Minerais	32.286	1.283	Plomb, zinc.
Sel	43.524	142	
Textiles	27	94	Tapis 680 m2.
Divers	348	176	
	1.615.268	19.329	

TABLEAU III.

BELGIQUE - TUNISIE
IMPORTATION EN 1948

P R O D U I T S	Quintaux	Mille fr.	P R I N C I P A U X P R O D U I T S
Outils et ouvrages en métaux . . .	37.076	93.499	Machines, outils, matériel de minoterie.
Aciers	16.425	27.928	Rails et aciers en barres.
Autres métaux	12.176	27.086	Fers à T, et barres, tôles.
Engrais phosphatés, sels	9.750	16.522	Superphosphates.
Couleurs et encres	874	4.134	
Autres produits chimiques	15.790	33.069	Sulfate de potasse.
Gas oils - Fuels oils	22.998	17.128	
Divers	7.142	79.315	Poterie, faïencerie, briques, jute, papier, petit appareillage.
	122.231	298.681	

TABLEAU IV.

TUNISIE - BELGIQUE
EXPORTATION 1948

P R O D U I T S	Quintaux	Mille fr.	P R I N C I P A U X P R O D U I T S
Eponges	105	17.846	
Dattes	465	3.584	
Phosphates	716.150	124.861	
Ferrailles	15.363	3.387	
Tapis et couvertures	15	1.642	
Divers	110	1.200	Huiles essentielles, vins, mistelles, plomb.
	803.208	152.520	

chute très sensible de 175.000 T. à 92.000 T. Dans ce chiffre, les exportations représentent 80.000 T. contre 160.000 T. d'avant-guerre. Toutefois, cette chute est compensée par une relative revalorisation.

En effet, le prix moyen de la tonne métrique passe de 120 fr. à 1.960 fr., soit plus de 15 fois plus, alors que le coefficient général de hausse des matières premières à l'exportation de Tunisie n'excède pas 6 en général.

Les exportations de phosphates sont en nette régression de 147.000 T. à 71.000. On note toutefois une reprise importante en 1949.

Le sel maintient ses positions :

1929-28	: 43.000 qx.
1947	: 10.000
1948	: 71.000

Les éponges pourraient constituer une exportation intéressante; toutefois, ce poste tombe de 163 qx à 142 en 1947 et 105 en 1948.

On enregistre quelques sorties de ferrailles (15.000 qx), mais c'est là un courant temporaire sur lequel il ne faut pas faire fond.

**

En ce qui concerne les importations, l'examen comparé des statistiques de la période décennale 1929-1938 et 1948 permet de déceler les mouvements suivants :

Le tonnage des importations s'est à peu près maintenu :

Moyenne 1939-1928	: 146.163 qx.
1948	122.319 »

Alors que le prix moyen de la tonne métrique était de 1.570 francs environ, il passe en 1948 à 24.900 francs, soit près de 17 fois plus.

Il est à noter que le coefficient de hausse constaté sur les produits importés, calculé sur les chiffres globaux d'importation, n'excède pas 13 (19.000 fr. la tonne), mais la Belgique fournit à la Tunisie une très forte proportion de « fabrications », ce qui explique cette différence.

Toutes les importations traditionnelles se retrouvent, à peu de choses près, dans leur ordre au tableau des échanges :

poteries — faïenceries — verreries — produits chimiques — fers et aciers — mécanique.

Le poste poteries — faïences — verreries descend toutefois de 20.000 à 13.000 quintaux par la disparition quasi-totale des verreries et des articles de grès — spécialité de la Belgique — alors que les fers et aciers et la mécanique maintiennent leurs positions.

Les produits chimiques passent de 16.000 Qx à 26.000 Qx. Les sulfates de potasse et les engrais organiques se substituent en particulier à la soude et au sulfate de cuivre.

Par contre, les ciments et matériaux disparaissent à peu près des importations.

En résumé, très peu de mouvements sont enregistrés, et les échanges représentent le caractère statique d'avant-guerre sans qu'on puisse constater un sensible changement d'orientation.

Dans l'ensemble, l'éventail des articles échangés s'est plutôt refermé, ne laissant guère ouvert qu'un secteur de produits de première nécessité.

Si l'on peut se féliciter de la reprise des échanges en tonnages, ce repli est néanmoins inquiétant et n'est pas un indice de bonne santé.

S'il est vrai que, dans l'ensemble, les pays ont eu pour politique d'après-guerre de limiter leurs achats à l'extérieur à des produits indispensables à leur économie, la tendance actuelle vise au retour d'une économie dégagée des contraintes par une politique douanière libérale et l'interchangeabilité des monnaies.

Pour certaines productions tunisiennes, le marché belge, avec ses huit millions d'habitants au standard de vie le plus élevé de l'Europe; peut constituer un excellent débouché.

Le Belge consomme, par exemple, de 12 à 16 kgs d'agrumes par an.

La qualité des fruits tunisiens permettrait de prendre place parmi ses fournisseurs actuels; de même nos dattes Deglet Ennour et Allighs peuvent normalement se vendre.

Malgré la concurrence des industries locales et des fabriques françaises, la Belgique pourrait aussi offrir un débouché intéressant à nos excellentes pâtes alimentaires, et à nos conserves, notamment nos concentrés de tomates.

Dans toutes les expositions belges, nos articles de l'artisanat ont obtenu le plus vif succès; les tapis et les nattes en particulier peuvent trouver également des acheteurs importants.

Il est sans doute possible, aujourd'hui, d'augmenter le volume de nos exportations d'éponges, puisque, depuis la guerre, la Tunisie peut livrer des éponges blanchies de toilette et que, d'autre part, les besoins de la reconstruction belge ont dû normalement s'accroître en éponges industrielles.

De même, nos huiles et nos vins peuvent trouver place sur cet important marché.

Il ne faut pas, en effet, perdre de vue que la Belgique est un pays pauvre en matières premières et manque par surcroît d'une grande partie des produits alimentaires nécessaires à sa population très dense.

La Tunisie, exportatrice de matières premières — phosphates — minerais — alfa — sel —, et de produits alimentaires, — huiles — vins — céréales — fruits — légumes — conserves de poissons et diverses, peut et doit devenir un fournisseur attitré de ce pays.

Il s'agit de ne pas considérer ce marché comme secondaire et, par une habile propagande et une efficace prospection, d'y faire mieux connaître et apprécier nos produits.

Cette action sera facilitée par l'existence en Tunisie d'une colonie belge très active et toute disposée à servir de truchement entre les deux économies.

En effet, dès 1870, le Consulat Belge de Tunis, installé quelques années auparavant, devenait vraiment actif. Les échanges commerciaux ne commencèrent toutefois guère avant 1900.

Une centaine de ressortissants belges sont installés en Tunisie dans les activités les plus diverses : mines — alfas — agriculture — affaires immobilières et industrielles — Import-Export.

Trois compagnies belges de navigation assurent dans d'excellentes conditions la liaison entre les ports tunisiens et belges, par des services directs bi-mensuels.

Le tourisme, élément non négligeable du commerce extérieur, a déjà permis la réception de centaines de Belges en 1947-48 et 49 — groupés en particulier en colonies de jeunesse, constituant un excellent élément de propagande.

Actuellement, les Belges cherchent à acheter plus qu'à vendre en Tunisie, et, tout récemment, une mission conduite par M. le Consul Général à Alger a prospecté les possibilités tunisiennes d'exportation.

Toutefois, il ne faut pas dissimuler que la Belgique est un marché difficile : la concurrence joue à plein, le commerce étant libre. Un produit ne peut s'imposer en conséquence que par sa qualité et son prix.

Les progrès de la technique en Tunisie permettront sans doute d'aborder sans crainte le client belge dans un proche avenir.

**

Tous ces éléments permettent de tirer une vue assez optimiste sur l'avenir des relations commerciales de la Tunisie et de la Belgique, pays auquel nous sommes de surcroît attachés par tant de liens affectifs.

(à suivre).

Paul Guillaume AUBRUN,
Directeur de l'O.T.U.S.